



GUINGAMP

CONTRAT DE VILLE « TERRITOIRE DE VEILLE ACTIVE »

2015-2023

RAPPORT D'ÉVALUATION

Table des matières

INTRODUCTION

- I. CONTEXTE
- II. LA DEMARCHE DE L'EVALUATION
- III. GUINGAMP, QUELLE EVOLUTION DEPUIS 2015 ?

1- LA GOUVERNANCE

- a. Le pilotage et le suivi du contrat à relancer
- b. La participation citoyenne enclenchée et à conforter

2- LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN AU SERVICE D' ACTIONS POUR LE TERRITOIRE DE VEILLE ACTIVE

- a. La cohésion sociale
- b. L'emploi et le développement économique
- c. Le cadre de vie

3- LE PROGRAMME DE REUSSITE EDCATIVE (PRE) : DISPOSITIF EMBLEMATIQUE DU CONTRAT DE VILLE DE GUINGAMP

- a. Le PRE en chiffres
- b. Un pilotage singulier qui fait ses preuves
- c. L'éligibilité au dispositif, quelque peu adaptée aux réalités de terrain
- d. Le PRE, à la croisée d'autres dispositifs
- e. Le PRE, une action indispensable sur le territoire ...
- f. ... qu'il importe de faire perdurer

QUELLES PERSPECTIVES POUR 2023 ?

- I. Guingamp dans le périmètre de la politique de la ville
- II. Une gouvernance à adapter aux réalités de chaque territoire
- III. Des enjeux et axes de travail d'ores-et-déjà identifiés

ANNEXES :

- Tableaux thématiques d'indicateurs
- Synthèse des différents groupes de travail

INTRODUCTION

I- CONTEXTE

La politique de la Ville a pour objectif de fédérer l'ensemble des partenaires afin de réduire les inégalités de territoire.

Au 1^{er} janvier 2015, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) ont laissé place aux nouveaux contrats de Ville issus de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine de 2014, dite loi Lamy.

Le nouveau cadre national défini, visait à concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté. Un certain nombre de dispositifs qui s'étaient empilés au fur et à mesure des années (ZUS, ZFU, ZRU, CUCS, ...) ont donc été remplacés par un zonage unique. 2 critères ont été retenus pour ce faire : un revenu médian inférieur aux seuils de bas revenus et une population minimale de 1 000 habitants par quartier.

Cette loi a fait des contrats de ville la pierre angulaire de la politique de la ville en poursuivant 3 objectifs :

- Assurer l'égalité entre les territoires
- Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines
- Améliorer les conditions de vie de leurs habitants

En outre, la génération des contrats de ville issue de la loi Lamy repose sur les principes suivants :

- Pilotage du contrat de ville à un échelon intercommunal
- Mobilisation et adaptation des politiques publiques de droit commun (l'outil « politique de la ville » sollicité en subsidiarité)
- Démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques.

Les quartiers de Roudourou et Gourland à Guingamp sont entrés dans la géographie prioritaire de la politique de la ville en 2007. Avec la réforme de 2014, la Ville de Guingamp en est sortie en raison d'une densité de population devenue insuffisante suite aux opérations de rénovation urbaine.

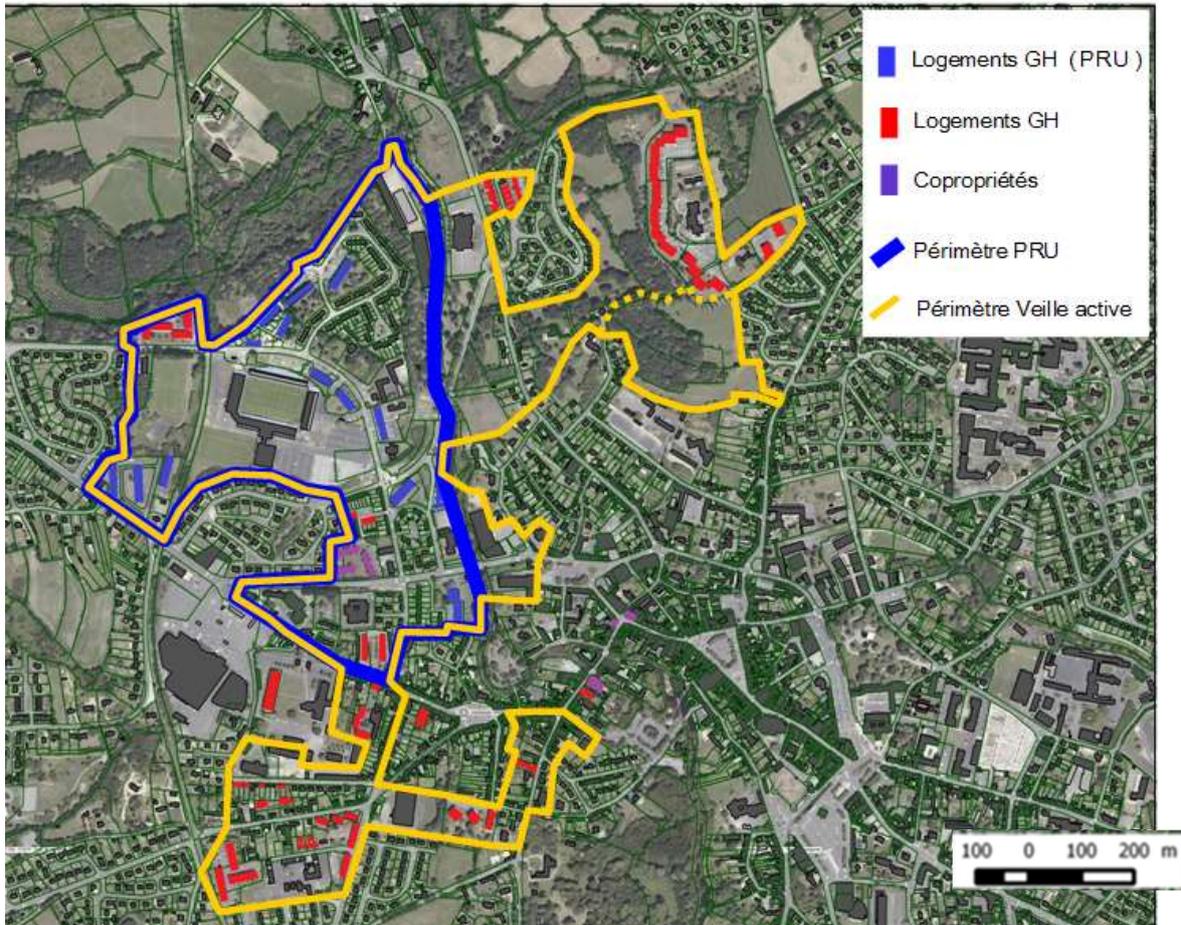
Si ces opérations ont permis de dédensifier certains quartiers, les problématiques socio-économiques étaient encore très fortes sur lesdits quartiers mais aussi, de manière plus large, sur le territoire guingampais. Partant de ce constat, il a été considéré qu'une attention particulière devait être maintenue. Ainsi, le dispositif de veille active a été mis en place par le territoire de Guingamp.

Le contrat de ville « territoire de veille active » a été conclu le 1^{er} juillet 2015 pour une durée initiale de 5 ans (2015-2020), qui a été prolongée jusqu'en 2023.

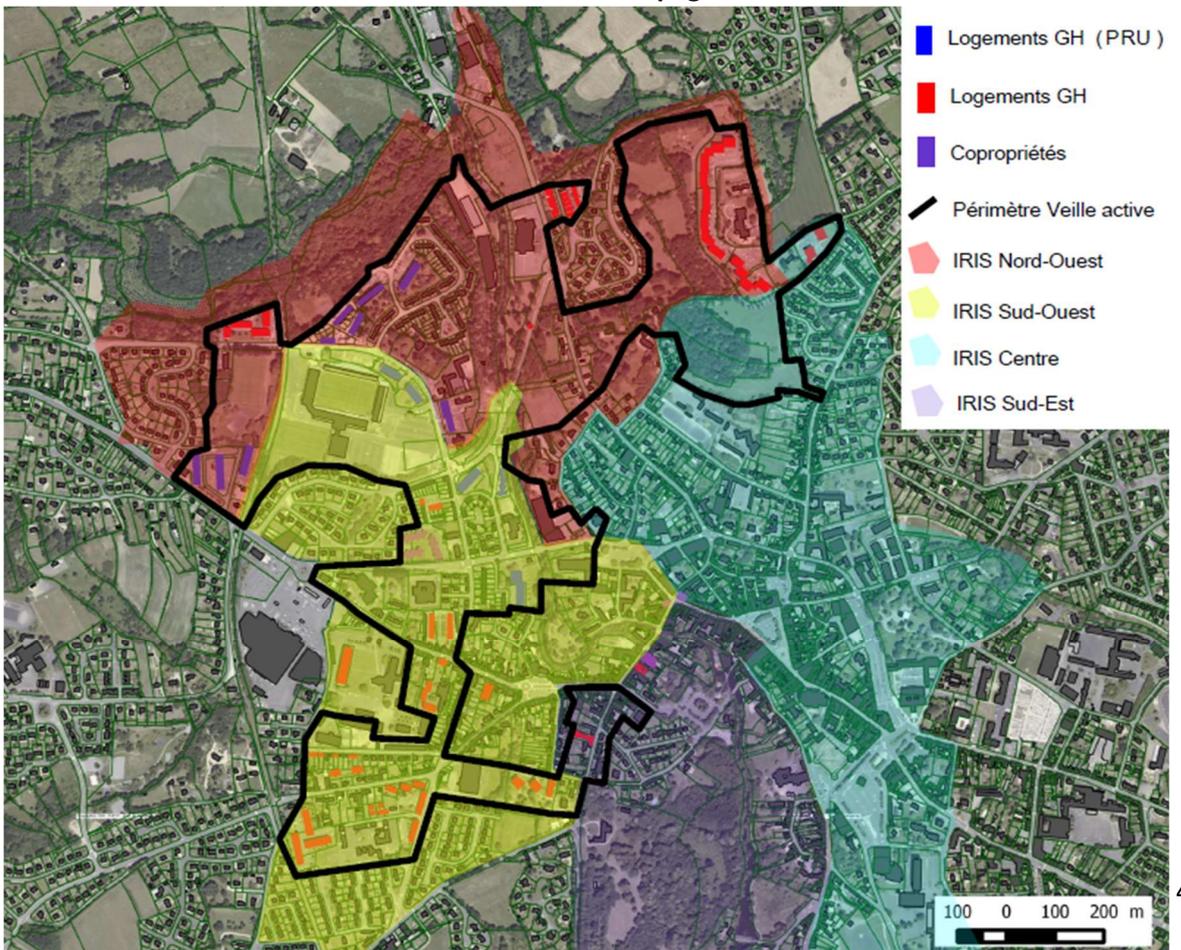
Le nouveau cadre national ayant permis de modifier les périmètres des anciens quartiers, le périmètre de veille active du territoire de Guingamp concerne depuis 2015 les quartiers suivants :

- Castel Pic
- Roudourou / Gourland (anciens quartiers prioritaires)
- La Madeleine / Kermado / Cité le fort / Les Petites salles

Des quartiers prioritaires (périmètre PRU) au territoire de veille active (périmètre veille active)



Le territoire de veille active et le découpage infracommunal INSEE



II- L'ÉVALUATION : DEMARCHE MISE EN PLACE

En préambule, il est à noter qu'à l'instar du pilotage et du suivi du contrat de ville, il n'y a pas eu de moyen humain dédié à cette évaluation. De plus, il n'a pas non plus été possible de s'appuyer sur une ressource externe (stagiaire) tout au long du processus, malgré la publication d'une offre de stage lancée début 2022.

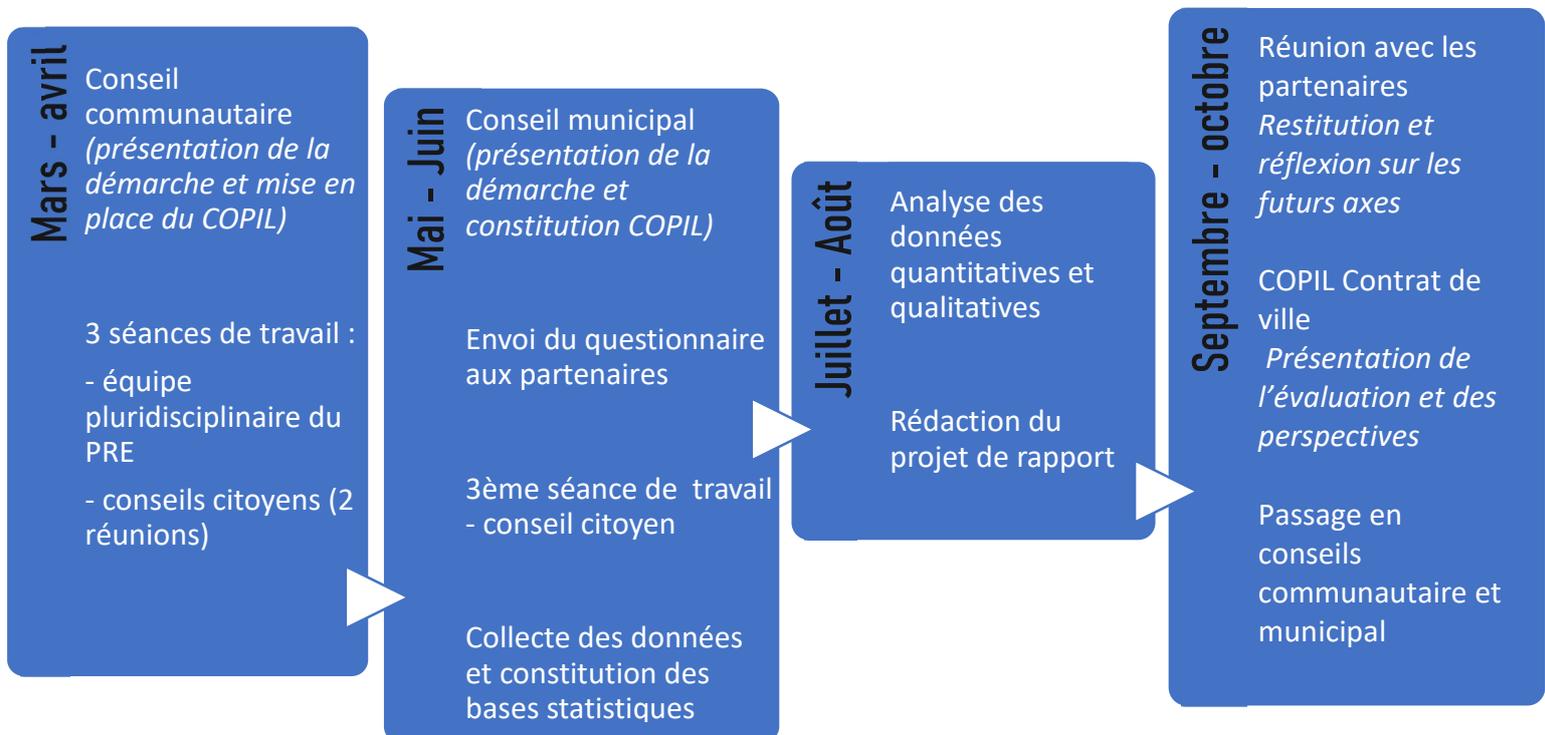
En outre, le système d'information géographique (SIG) de la politique de la ville ne concerne que les quartiers prioritaires et pas les territoires en veille active. Or, il permet d'accéder à des fiches statistiques thématiques par quartier.

Pour Guingamp, le niveau de statistiques le plus fin est donc l'IRIS en sachant que toutes les données ne sont pas disponibles par IRIS (revenu, taux de pauvreté, activité, ...). La constitution de statistiques par IRIS a nécessité un travail conséquent de recherche et de collecte sur l'INSEE essentiellement, effectué par un stagiaire d'un mois au CCAS de Guingamp, puis d'analyse.

Le calendrier de l'évaluation et la réalisation à effectif constant a donc imposé les choix méthodologiques suivants :

- Réunion collective privilégiée aux entretiens individuels
- Côté habitants, sollicitation uniquement du conseil citoyen (3 séances plénières) et appui sur le diagnostic réalisé entre mars et septembre 2021 dans le cadre du projet du Centre social (micros-trottoirs et groupes d'appui technique auquel des habitants participaient)
- Côté partenaires, sollicitation via un questionnaire et une réunion de restitution et de réflexion sur les perspectives dans l'hypothèse d'une prochaine contractualisation et réunion de l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) spécifiquement sur le programme de réussite éducative (PRE)

Le travail d'évaluation s'est déroulé selon le calendrier suivant :



Enfin, l'Etat via la déléguée du Préfet à la politique de la ville sur le Département a été un appui précieux aussi bien par les outils fournis (trame d'évaluation) que par le suivi proposé (temps individuel et réunions avec l'ensemble des référents des contrats de ville du Département).

III- GUINGAMP, QUELLE EVOLUTION DEPUIS 2015 ?

Le territoire de veille active se situent sur les IRIS Nord-Ouest (N/O) et Sud-Ouest (S/O).

DEMOGRAPHIE

- Légère augmentation de la population guingampaise (+1.76%)
 - Baisse sur l'IRIS N/O (-3.65%)
 - Hausse sur l'IRIS S/O (4,98%)
 - Globalement la population sur ces 2 IRIS conserve à peu près la même part au sein de la population guingampaise (44%)
- Léger rajeunissement de la population guingampaise (+2.50% de -30 ans et -1.61% de +60)
 - Vieillesse sur l'IRIS N/O (-11.86% de -30 et +4.87% des +60)
 - Rajeunissement sur l'IRIS S/O (+12.13% de -30 et -2.14% de +60)
 - Tendence inverse sur les autres strates et notamment GPA
- Augmentation des familles monoparentales
 - Evolution du nombre +22.43%
 - Augmentation plus significative sur l'IRIS S/O (+27%) que sur l'IRIS N/O (+7%)
 - ⇒ 47% se situe sur les 2 IRIS contre 50% en 2015
 - Représentent 6.45% de la population contre 5.36% en 2015
 - Sur GPA et CD22, elles représentent aux alentours de 3.6% avec une évolution à la hausse mais dans une moindre proportion (+17% et +11%)
- Augmentation de la population étrangère
 - Evolution du nombre +61.34%
 - Représente 4.46% de la population guingampaise contre 2.81% en 2015
 - Augmentation de cette population importante sur l'IRIS S/O (+67%) et surtout sur l'IRIS N/O (+114%) où elle représente 10% de la population
 - ⇒ 68% se situe sur les 2 IRIS contre 57% en 2015
 - Sur GPA et CD22, elle représente aux alentours de 3.5% avec une évolution à la hausse mais dans une moindre proportion (+10% et +14%)

REVENUS (pas de détail à l'IRIS)

- Le revenu médian augmente (+3.91%) mais reste bien en-deçà de celui constaté sur GPA (-14%), sur le CD22 (-18%), sur la Région et la France (-20%)
- Si on constate une légère hausse des faibles revenus (10% de la population vit avec un revenu inférieur à 793 € légèrement plus important de +5%), on constate également une baisse des plus haut revenus (10% de la population vit avec un revenu supérieur qui a baissé de près de 1%).
- Taux de pauvreté (27%) toujours aussi important avec une légère dégradation : +1 point en 3 ans
Taux de pauvreté des -30 ans a sensiblement diminué passant de 43% à 38%, celui des 30-39 ans reste stable à 35%.
- Dans la structure des revenus disponibles, si les revenus d'activité représentent une part importante entre 2015 et 2018, c'est également le cas des prestations sociales.

- Il est à noter que la part des prestations sociales dans les revenus disponibles est 2 fois plus importante sur Guingamp comparé aux autres échelles de territoire.

LOGEMENT

- Part des logements sociaux dans le parc très importante (25%) comparativement aux autres échelles de territoire situés à 7% pour l'EPCI et le département, 10% pour la région et 14% pour la France.
 - ⇒ 83% des logements sociaux étaient situés sur les IRIS TVA en 2018, contre 72% en 2015
 - ⇒ Les familles monoparentales représentent 30% des attributions de logements
- Un taux de vacance de 15.5% :
 - en baisse de près de 2.5 points en 3 ans
 - comparable au taux constaté sur l'EPCI (15%) et supérieur aux taux constatés sur les autres échelles de territoire (entre 9% et 10%)

EMPLOI/NIVEAU DE QUALIFICATION /SCOLARISATION

- Le taux de chômage des 15-64 ans entre 2015 et 2018 a diminué de plus de 3 points en passant de 24.7% à 21.4% alors même qu'il a tendance à stagner sur les autres échelles du territoire, voire augmenter s'agissant du Département.
- Néanmoins, il reste bien supérieur comparativement aux autres échelles du territoire, avec un écart oscillant entre 8 et 10 points.
- En outre, la part des emplois précaires déjà élevé (27% en 2015) a tendance à légèrement augmenté (27.6%).
- Une baisse des personnes non scolarisées de 15 ans et + peu qualifiée est observable (-120 personnes / 4%). On remarque également que le nombre de personnes titulaires du bac ou encore de diplômes d'études supérieures a augmenté dans une plus large proportion sur la commune de Guingamp (+11%)
- Néanmoins, la proportion de personnes peu qualifiées reste importante (58%) comparativement aux autres échelles de territoire (de 3 à 12 points)
- En moyenne, 6.20 % des élèves en 6^{ème} sur les collèges publics ont un retard d'un an ou plus

ACTIVITE ECONOMIQUE (pas de détail à l'IRIS)

Les données présentées comparent les années 2017 et 2018 (avant 2017, autre méthode de constitution des données)

En 2017 la commune de Guingamp comptabilise 371 entreprises réparties en cinq grands secteurs d'activités.

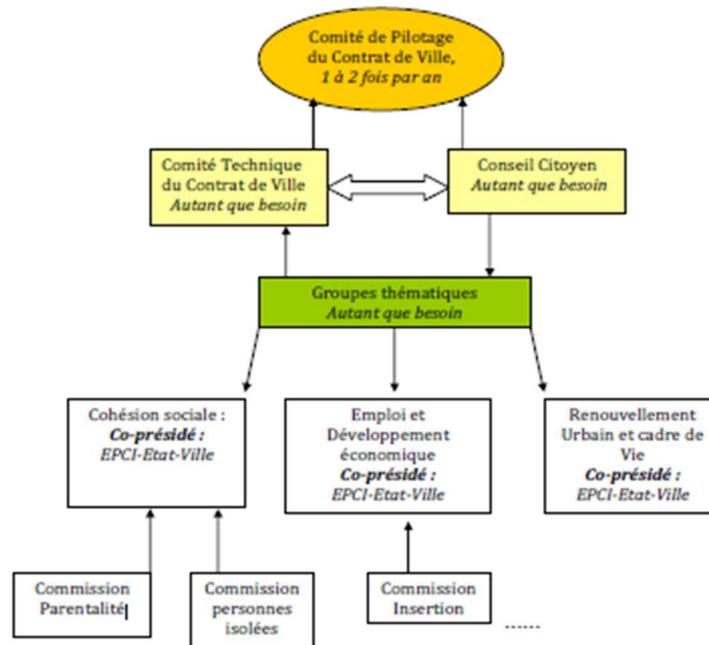
Le secteur le moins représenté est l'agriculture, sylviculture et pêche.

Les entreprises les plus représentées sur la commune sont les commerces, les entreprises de transport et de services divers. Ce type d'activité reste majoritaire sur tous les niveaux d'études considérés.

1- LA GOUVERNANCE

Comme indiqué en élément contextuel, avec la loi Lamy, la gouvernance a été refondue en plaçant les intercommunalités comme pilote des contrats de ville d'une part, et en promouvant le pouvoir d'agir des habitants et acteurs locaux via la création d'un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire d'autre part.

La gouvernance du contrat de ville de Guingamp était schématisée de la manière suivante :



a- Le pilotage et le suivi du contrat à relancer

Sur ce point, la loi Lamy en son article 6 précise que :

- « l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale. »
- « sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville. »

S'agissant du contrat de ville de Guingamp signé en 2015, son pilotage avait été défini selon les modalités suivantes :

- l'intercommunalité positionnée sur le pilotage stratégique du contrat
- la ville de Guingamp positionnée sur la mise en œuvre opérationnelle du contrat
- côté ville, animation du contrat effectuée par un chargé de mission « contrat de ville »
- côté EPCI, suivi du contrat par le directeur général des services de Guingamp communauté

Il est bon de savoir qu'en 2015, l'intercommunalité signataire du contrat était Guingamp communauté regroupant 6 communes, soit 22 000 habitants. C'est avec la loi Notre que cette communauté de communes a été incluse dans une communauté d'agglomération regroupant 57 communes et 73 400 habitants : Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA). GPA s'est ainsi substituée à l'ancien EPCI s'agissant du contrat de ville.

La dynamique de pilotage et d'animation a été lancée et maintenue sur les 18 premiers mois puisqu'ont été organisés 1 comité de pilotage, 1 comité technique et 10 groupes/commissions thématiques. Cet entrain a ensuite été freiné. En effet, la non reconduction du poste du chargé de mission politique de la ville début 2017, le nouveau découpage intercommunal avec un territoire dix fois plus vaste et une population 3 fois plus importante en 2018 puis l'installation d'une nouvelle équipe intercommunale en 2020 et enfin la crise sanitaire n'ont pas permis de mettre en œuvre une gouvernance aboutie.

Néanmoins, il importe de souligner qu'il y a eu des temps d'échanges spontanés, informels entre les partenaires locaux pour traiter des problématiques rencontrées ou monter des projets. La dynamique partenariale est ainsi un des points forts de ce territoire qui gagnerait à être confortée pour éviter son essoufflement au moyen d'une feuille de route coconstruite et conduite via une gouvernance plus structurée mais également adaptée à la réalité de notre territoire et des acteurs locaux.

Par ailleurs, le panel de compétences de Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA) fait de cet EPCI un acteur incontournable de la politique de la ville notamment dans le dispositif de veille active qui suppose, par définition, une sollicitation du droit commun de manière exclusive. Néanmoins, au regard de sa configuration géographique (allant du littoral au centre Bretagne, 57 communes) regroupant plusieurs bassins de vie aux critères et problématiques très différents, GPA se caractérise par une importante hétérogénéité de son territoire. Ayant ainsi pour mission de définir des politiques répondant à l'ensemble de son territoire, il ne faut pas écarter le risque de dilution des problèmes spécifiques de la commune de Guingamp et ce, à plus forte raison que Guingamp est la seule commune du territoire concernée par la politique de la ville.

Enfin, dans ce contexte, certaines missions que la loi Lamy confie à l'intercommunalité pourraient être questionnées. En effet, la conduite d'un diagnostic de territoire puis la définition des orientations qui seraient alors circonscrites à la seule commune de Guingamp ne revient-il pas à ce que l'EPCI reprenne un rôle dévolu au Maire et son conseil municipal ?

b- La participation citoyenne enclenchée et à conforter

En 2015, il a été décidé de créer un conseil citoyen à l'instar de ce qui était prescrit par la loi pour les quartiers prioritaires.

Il y a donc un conseil citoyen unique qui a vocation à couvrir l'ensemble du territoire placé en veille active. Il est porté par le CCAS de Guingamp et est co-animé par le responsable du Centre social et le médiateur social de la ville de Guingamp.



Ce conseil-citoyen est composé de 21 membres répartis en 2 collèges :

- 11 représentants pour le collège « habitants » (8 titulaires et 3 suppléants)
- 10 représentants pour le collège « acteurs locaux »



Sur la durée du contrat, le mode de désignation des membres du collège habitants a été adapté au regard des difficultés que posait le tirage au sort à partir des listes électorales. Il lui a été préféré un tirage au sort à partir de personnes ayant fait part de leur volonté d'intégrer le conseil citoyen. A chaque renouvellement effectué en fonction des départs, une communication via la presse notamment est réalisée et les conseillers-citoyens vont également à la rencontre des habitants des quartiers pour présenter cette instance, leur rôle et susciter l'envie de s'y investir. La possibilité d'intégrer le conseil citoyen dans un premier temps comme suppléant permet de rassurer et de favoriser l'inscription de nouveaux habitants.

Le Conseil citoyen de Guingamp est très dynamique avec l'organisation de 4 séances plénières par an. Lors de la 1^{ère} séance de l'année, les conseillers-citoyens font part des sujets et/ou projets qu'ils souhaiteraient voir travailler sur l'année et à partir de ces suggestions, 3 à 4 projets sont choisis et font chacun l'objet d'un groupe de travail. Le conseiller-citoyen est alors amené à choisir les groupes de travail sur lesquels il souhaite s'investir. Chaque groupe se réunit 3 à 4 fois dans l'année.

Les conseillers citoyens ont bénéficié de diverses formations via RESO'Villes (communiquer avec bienveillance, prise de parole en public, laïcité, ...). Ils ont rencontré Mme Le Houérou, déléguée aux droits des femmes et M. Kerlogot, député pour échanger sur leurs rôles et missions. Ils ont également appris à construire un projet en appréhendant la méthodologie afférente.

Le Conseil citoyen de Guingamp est actif. La preuve en est les projets issus de leurs travaux :

- **Service d'écrivain public** pour accompagner les habitants à la lecture de courriers et à la rédaction, de documents administratifs, de correspondances personnelles, de CV et lettre de motivation, de courriers ...
Service mis en place au centre social et tenu par des bénévoles

 - **Liaisons douces - Verger de Castel pic** pour décroisonner le quartier de Castel pic en le rapprochant du centre-ville avec l'aménagement du chemin piétonnier existant
Coût financé par la Ville : 95 000 €
Ce projet a été labellisé par l'Etat dans le cadre des 40 ans de la politique de la ville
- 
- **Liaisons douces - Tunnel de Castel pic** qui a consisté à :
 - o Nettoyer le tunnel par un **chantier éducatif rémunéré**
Mission sur 3 jours confiée à 3 jeunes de 16 à 25 ans en décrochage scolaire encadrés par 3 professionnels (1 de l'association Beauvallon et 2 des services de la Ville)
 - o Eclairer et embellir le tunnel par un **graffiti** réalisé sur 5 jours **par 6 jeunes du quartier** encadrés par 1 animateur du service jeunesse de Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA) et 4 conseillers citoyens
Coût de l'embellissement financé par la Ville et GPA : 5 000 €
Coût de l'éclairage financé par la ville : 5 000 €

Ces projets illustrent non seulement le dynamisme du Conseil citoyen mais également l'implication des partenaires locaux : service jeunesse de l'EPCI, association Beauvallon, centre social, service technique de la Ville, le médiateur social du CCAS, soutien financier de la ville et de l'EPCI.

Le conseil-citoyen est une des réussites du contrat de ville. Il ressort des groupes de travail sur l'évaluation les facteurs-clés de succès suivants :

- ☞ la stabilité de l'équipe d'animation (médiateur et centre social),
- ☞ une bonne interaction entre les membres des 2 collèges avec une habitude à travailler ensemble pour les membres les plus présents,
- ☞ la charte de fonctionnement qui permet au conseil-citoyen d'être un véritable lieu d'échanges et de débats d'idées.

Néanmoins, ont été mis en exergue les difficultés suivantes :

- ☞ un manque de représentativité de la population notamment la jeunesse peu présente sur le conseil-citoyen,
- ☞ la disponibilité des conseillers-citoyens actifs et ce, sur les 2 collèges,
- ☞ un manque de visibilité des conseillers-citoyens et de leur rôle aussi bien auprès des habitants que des partenaires non présents sur cette instance

Elle est sur Guingamp une instance de proximité avec les habitants permettant de remonter les besoins et préoccupations de terrain favorisant la cohésion dans le quartier et facilitant le lien avec les institutions. Elle permet également que des projets soient construits en réponse aux besoins exprimés sur les quartiers et en impliquant les habitants.

S'il importe que cette instance perdure dans le cadre de la prochaine génération de contrat, la participation citoyenne en tant que démarche globale de l'action publique ne doit pas se circonscrire à ce format. En effet, pour permettre à chaque citoyen de participer aux projets, elle doit pouvoir s'exprimer via le monde associatif ou encore le Centre social dont l'essence même est l'accompagnement des projets d'habitants.

2- LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN AU SERVICE D' ACTIONS POUR LE TERRITOIRE DE VEILLE ACTIVE

Le contrat de ville s'articule autour de trois piliers :

- **La cohésion sociale** par le soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Ce pilier intègre les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice, avec une attention particulière à porter aux familles monoparentales.
- **L'emploi et le développement économique** par la mobilisation des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, ainsi que le développement du soutien à l'entrepreneuriat. Un objectif avait été fixé de réduire de moitié sur la durée du contrat les écarts de taux d'emploi, en particulier au bénéfice des jeunes (présence de Pôle emploi et de la mission locale).
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain** par le soutien aux créations d'équipements, à la mobilité dans le parc résidentiel et à l'installation de nouvelles activités dans le quartier. L'objectif est ici d'améliorer la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires, en particulier de ceux qui résident en logement social.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville 2015-2020, les partenaires signataires s'étaient engagés à soutenir et mobiliser les crédits de droit commun en faveur du territoire de veille active dans leurs domaines d'intervention respectifs.

Etant sur un dispositif de veille active, seul le programme de réussite éducative fait l'objet d'un financement spécifique au titre de la politique de la ville. Ainsi, par définition, toute action réalisée dans le cadre du contrat de ville n'a pu être développée qu'en s'appuyant sur les politiques de droit commun des partenaires engagés.

Malgré cela, il s'est avéré complexe de caractériser avec précision la manière dont le droit commun a été sollicité spécifiquement sur le territoire de veille active. En effet, au-delà du soutien financier des actions, la mobilisation du droit commun se traduit également par l'investissement humain et technique (salles, matériels, véhicules, ...) déployé par l'ensemble des acteurs, pour permettre le développement des différentes initiatives opérées. En outre, des actions ont été développées sans être spécifiquement pensées pour le territoire de veille active mais ce dernier en bénéficie au regard du public visé.

a- La cohésion sociale

3 enjeux identifiés :

- ☞ Enjeu 1 : Accès aux droits et inclusion sociale
 - ✓ Accompagner les personnes en difficulté sociale et privilégier les démarches de proximité
 - ✓ Favoriser l'insertion sociale des publics
 - ✓ Renforcer le mieux vivre ensemble et lutter contre l'isolement
 - ✓ Privilégier une démarche d'aller vers
 - ✓ Faciliter l'accès aux soins et développer la promotion et la prévention à la santé
- ☞ Enjeu 2 : Lutter contre la démobilité scolaire
 - ✓ Renforcer les parcours individuels de l'enfant et du jeune via la Réussite éducative
 - ✓ Accompagner les enfants et jeunes en difficulté

- ☞ Enjeu 3 : L'accompagnement des familles
- ✓ Valoriser et renforcer les compétences de parents
- ✓ Favoriser l'implication des parents

Ce volet a été particulièrement investi sur la durée du contrat. Pour illustrer ce propos, il peut être mis en avant :

- Les **chantiers éducatifs rémunérés** mis en place dans le cadre d'un partenariat entre l'association Beauvallon et la ville de Guingamp et ce, depuis 2016. En 2021, 14 demi-journées ont été organisées pour l'entretien des jardins familiaux de Castel-Pic et du Roudourou, de la plage du Petit Lourdes et de la voie douce du Moulin aux cuivres. 15 jeunes âgés de 16 à 19 ans ont participé à ces chantiers. L'objectif est ici de remobiliser les jeunes en recherche d'orientation sur un projet de formation ou d'emploi et ainsi de les raccrocher aux dispositifs locaux d'insertion, principalement la mission locale.
- Le **centre de santé** qui enregistre 13 000 consultations, 2 700 patients ont déclaré leur médecin traitant au centre de santé et aujourd'hui la capacité d'accueil est atteinte engendrant un refus de nouveaux patients.
- Les diverses **interventions d'aller vers multi-partenariales** organisées au sein des quartiers : fête de l'été, l'opération Je vous offre le café, les actions menées dans le cadre de la semaine des HLM, les cafés parents ... Si la crise sanitaire a obligé à les adapter, voire les suspendre, elles ont pu être réamorçées sur 2022.
- La présence de professionnels via des **permanences au cœur des quartiers** : le médiateur social pérennisé en 2017, le référent de proximité de la mission locale, l'éducatrice spécialisée de Beauvallon, les équipes jeunesse de GPA, ...
- Les **permanences numériques itinérantes** et l'opération « **ordinateurs à 50 €** » sur 2020 et 2021 à destination des jeunes pour faire face au risque de décrochage scolaire lié au confinement et à l'absence de matériels informatiques adaptés à domicile. Cette opération a été menée par la ville et la mission locale.
- Les **actions envers les jeunes** : l'accompagnement à la scolarité mis en œuvre par le Centre social, les ateliers de soutien scolaire proposés par le service jeunesse de GPA
- Les **actions autour de la parentalité** développées par le Centre social via le projet social (les mercredis en famille, les soirées parents, les sorties famille)

Globalement, sur ce volet, les points forts résultant des différents groupes de travail sont les suivants :

- ☞ La forte dynamique du réseau partenarial
- ☞ L'implication des habitants par le biais du Conseil citoyen
- ☞ L'existence de services en proximité : les permanences au cœur des quartiers, le médiateur social, le conseiller numérique avec les permanences itinérantes
- ☞ La pluralité et la diversité des actions proposées

Il en est également ressorti les axes de développement suivants :

- ☞ Mesurer de manière plus approfondi les impacts des actions et caractériser les besoins, de manière globale particulièrement suite à la crise sanitaire et envers des publics spécifiques (jeunes, familles monoparentales, personnes d'origine étrangère), pour adapter les interventions de chacun
- ☞ Développer les liens intergénérationnels
- ☞ Renforcer la coordination des différentes actions menées par les partenaires pour disposer d'une offre territoriale structurée

- ☞ Au regard des enjeux liés à la santé d'une part et du renforcement des actes d'incivilités et de délinquance marqués sur certains quartiers d'autre part, faire du CLS et du CISPDR des leviers d'actions au sein du territoire de veille active

La crise sanitaire a fortement ralenti la dynamique lancée sur ce volet et notamment les actions d'aller vers. Face à la difficulté à mobiliser les habitants et à la défection des bénévoles, plus marquées avec la crise sanitaire, le développement de l'aller vers est ici prégnant. Enfin, le maillage territorial de l'offre est un autre point d'attention qui sera d'autant facilité par une dynamique partenariale coordonnée et structurée.

b- L'emploi et le développement économique

2 enjeux identifiés :

- ☞ Enjeu 1 : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi et/ou en situation de précarité
 - ✓ Lever les freins à l'emploi
 - ✓ Favoriser l'accès à la formation
 - ✓ Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes
 - ✓ Soutenir et développer des dispositifs d'insertion
 - ✓ Renforcer l'accompagnement vers l'emploi
- ☞ Enjeu 2 : S'appuyer sur les acteurs économiques pour développer l'emploi et l'activité
 - ✓ Soutenir et promouvoir l'ESS (Economie Sociale et Solidaire)
 - ✓ Maintenir et développer les pôles d'activité économique voisins du territoire de veille
 - ✓ Développer et soutenir le recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics
 - ✓ Soutenir la création d'entreprises
 - ✓ Soutenir le développement des structures d'insertion par l'activité économique
 - ✓ Soutenir et mieux utiliser les réseaux d'entreprises

Les actions et dispositifs mis en place dans ce cadre ont un champ d'intervention qui ne se circonscrit pas au seul périmètre géographique du territoire de veille active. Néanmoins, le public visé par les différents dispositifs habite potentiellement dans les quartiers issus du territoire de veille active.

A titre d'illustration, voici 3 exemples d'actions développées qui répondent aux enjeux de ce volet :

- Les **chantiers d'insertion** : l'entreprise d'insertion environnement et cadre de vie de la Maison de l'Argoat est soutenue par la Ville via l'organisation de chantiers pour un total d'heures annuelles qui représente près de 5 ETP. Ces chantiers répondent au concept de « sas » vers l'emploi ordinaire ou adapté par un accompagnement renforcé des personnes accueillies pour faciliter l'accès à une formation qualifiante, trouver ou retrouver un emploi.
- Le dispositif accompagnement et orientation (**DAO**) porté par le CCAS et **Guing'emploi et compétences** piloté par COALLIA sont 2 dispositifs à destination du public primo-arrivant et qui ont pour objectif de faciliter l'intégration sociale et professionnelle des bénéficiaires. C'est ainsi que chaque année 10 à 14 personnes bénéficient du programme Guing'emploi et compétences et que DAO accompagne dans l'insertion sociale et l'apprentissage du français entre 30 et 40 personnes par an.
- **DEGEMER +** est une expérimentation lancée en mars 2021 et développée sur 3 territoires dont la ville de Guingamp ; territoires choisis sur la base d'une étude socioéconomique. Elle vise le public jeune et les familles monoparentales. La stratégie utilisée dite IOD a pour objectif de faciliter la mise en relation entre offre et demande en mettant en place un accompagnement

des entreprises d'une part et des professionnels d'autre part. Elle permet ainsi de renforcer l'employabilité des bénéficiaires en contournant les freins principaux comme la mobilité, la garde d'enfants, la formation. Sur la 1^{ère} année, 61 entreprises sur 80 rencontrées ont été accompagnées dans ce cadre dont 49% à Guingamp et 65 personnes sur 85 rencontrées ont été accompagnées. Près de 70% ont démarré un contrat à l'issue de l'accompagnement dont la moitié sur un emploi durable (c'est-à-dire un CDI ou un CDD de plus de 6 mois).

Il a pu être mis en avant les réussites suivantes :

- ☞ La présence du référent de proximité de la mission locale sur le territoire de veille active qui permet d'aller à la rencontre et d'être identifié par les habitants du quartier et ainsi capter un public qui ne passe plus les portes des institutions,
- ☞ La pluralité des dispositifs développés qui n'ont certes pas été spécifiquement imaginés au profit du territoire de veille active. Néanmoins, une importante frange du public visé habite sur le territoire de veille active.

Sur ce volet, il a pu également être noté des marges de progrès :

- ☞ Structurer le réseau partenarial de l'insertion pour développer des outils coconstruits sur la base d'un diagnostic commun
- ☞ Travailler de manière plus importante sur certains freins à l'emploi : la mobilité, les modes de garde mais aussi l'accès aux soins
- ☞ Développer des actions hors les murs multi-partenariales sur des thématiques autour de l'emploi et de l'insertion
- ☞ Conforter des actions auprès des employeurs du tissu économique local

c- Le renouvellement urbain et le cadre de vie

3 enjeux identifiés :

- ☞ Enjeu 1 : Un habitat à repenser
 - ✓ Diversifier l'offre résidentielle en fonction de l'état du bâti et des enjeux patrimoniaux propres à chaque site d'habitat social
 - ✓ Réadapter l'offre résidentielle en fonction de la réalité du marché local de l'habitat et des évolutions de la demande
 - ✓ Garantir la qualité d'usage aux ménages afin de maintenir les résidents actuels et capter de nouvelles populations
 - ✓ Garantir une meilleure intégration paysagère de l'offre au tissu urbain existant
 - ✓ Faciliter la production d'une offre privée complémentaire à l'offre publique existante
 - ✓ Revaloriser les quartiers par une offre résidentielle exemplaire et attractive
- ☞ Enjeu 2 : Favoriser les mobilités
 - ✓ Ouvrir les quartiers et prendre en compte des besoins de stationnement et de circulation spécifiques
 - ✓ Améliorer la continuité et les conditions d'usages des liaisons douces
 - ✓ Améliorer l'offre de transports « de proximité »
- ☞ Enjeu 3 : Valoriser les espaces de vie et de lien social
 - ✓ Structurer la vie de quartier autour d'équipements ou d'espaces publics de qualité
 - ✓ Soutenir l'installation des services afin de maintenir le lien social

Etant en territoire de veille active, le renouvellement urbain ne fait pas l'objet d'un appui financier spécifique politique de la ville. C'est donc par le biais d'autres programmes et soutien (ex : action cœur

de ville et petites villes de demain) que le programme de réhabilitation a pu être mis en œuvre dans un calendrier plus distendu dans ce contexte, malgré les besoins prégnants de certains quartiers.

Parmi les exemples illustrant les évolutions intervenues depuis la signature du contrat de ville, on peut noter :

- Le **programme de rénovation** du parc social intervenu sur Les Petites Salles et qui se poursuit sur La Madeleine et Castel-Pic.
- Les **jardins** partagés devenus ensuite familiaux, évolution qui a engendré un important travail d'accompagnement pour autonomiser les habitants dans la culture de leur parcelle. Actuellement, ils nécessitent de manière récurrente une médiation entre les jardiniers.
- L'offre **AXEO** qui s'est étoffée avec la location de vélos électriques. La liste d'attente de plusieurs mois pour bénéficier de ce service prouve qu'il y a un besoin prégnant dans ce cadre et que l'axe mobilité gagnerait à être développé.

Les points forts identifiés sont de plusieurs ordres :

- ☞ La réhabilitation des quartiers pensés en englobant l'environnement proche avec une articulation indispensable entre le bailleur, la ville, GPA, ...
- ☞ Le développement d'AXEO vélo
- ☞ L'investissement de l'ancienne école de Castel-Pic par de nouveaux services : AFPA, ateliers de soutien éducatif, contrat local d'accompagnement à la scolarité, ateliers de français parlé, Microtel, accueil de loisirs en Breton.

Des axes d'amélioration ont également été mis en avant :

- ☞ Poursuivre et renforcer les permanences en imaginant des permanences dans des locaux mobiles pour s'adapter aux évolutions et besoins du territoire et couvrir ce dernier
- ☞ Articuler les présences des acteurs pour éviter une détérioration du climat à l'instar de Castel-Pic qui connaît une augmentation importante des dégradations, actes d'incivilité avec un sentiment d'insécurité de plus en plus marqué

Si sur la durée du contrat, les acteurs n'ont pas été en reste malgré la bascule en territoire de veille active et l'appui unique sur le droit commun, force est de constater que les objectifs initiaux de certains volets sont plus difficilement atteignables ou, atteignables mais dans un espace calendaire dépassant le cadre du contrat. Ainsi, sur la durée du contrat, l'axe le plus développé reste celui de la cohésion sociale dont l'action phare est le programme de réussite éducative (PRE).

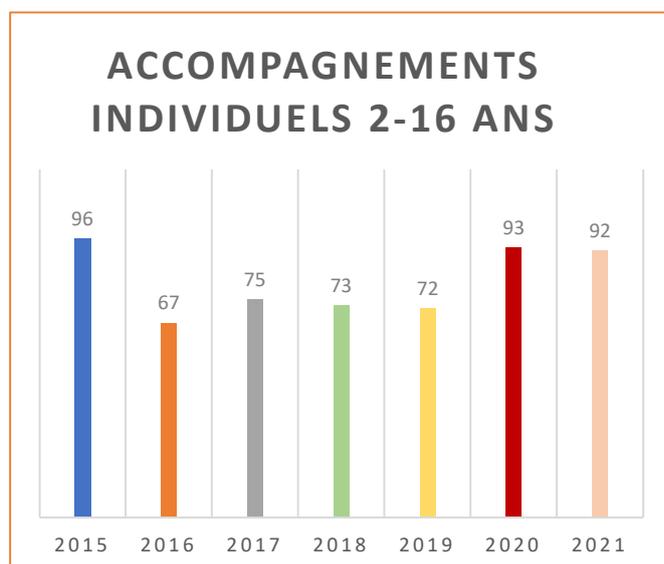
3- LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) : UN DISPOSITIF EMBLEMATIQUE DU CONTRAT DE VILLE DE GUINGAMP

Le dispositif « programme de réussite éducative » vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et adolescents issus des quartiers prioritaires de la ville qui présentent des signes de vulnérabilité, dans le cadre d'un suivi individualisé (le parcours de réussite éducative) prenant en compte la globalité de leur environnement.

Proposer un parcours éducatif individualisé aux enfants et jeunes du territoire de veille active en :

- Offrant aux élèves en difficultés scolaires un appui et les ressources pour réussir leur scolarité
- Accompagnant l'enfant et ses parents dans leur démarche éducative et le parcours de santé
- Contribuant à la construction de l'identité citoyenne de l'enfant et du jeune
- Permettant l'implication des parents par une démarche éducative et d'accompagnement de la scolarité de leurs enfants.
- Prévenant les conduites à risques.

a- Le PRE, en chiffres



Moyenne de 79 enfants accompagnés sur la période avec une augmentation sensible sur la fin de période

Environ 80% des enfants sont issus des quartiers de veille active

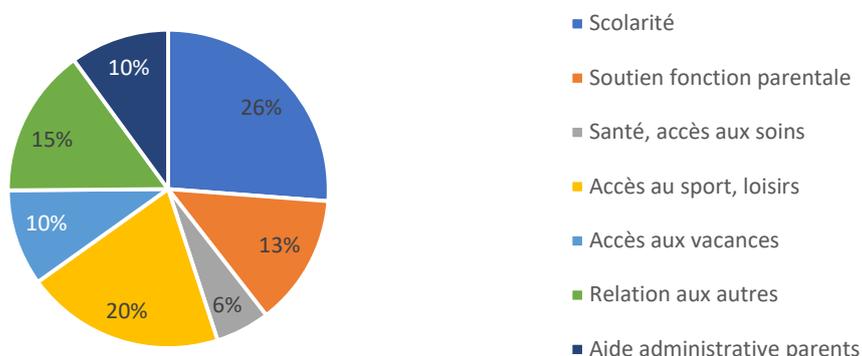
60% des enfants accompagnés ont entre 11 et 16 ans

56% des enfants sont d'origine étrangère (représentant 12 nationalités différentes)

Début de contrat : 40% filles / 60% garçons

Fin de contrat : 60% filles / 40% garçons

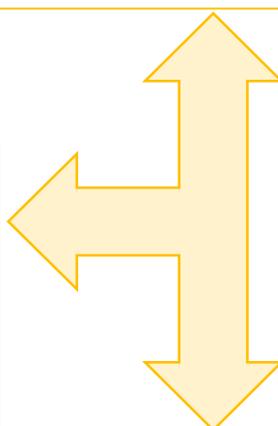
Type d'accompagnement du PRE sur la période



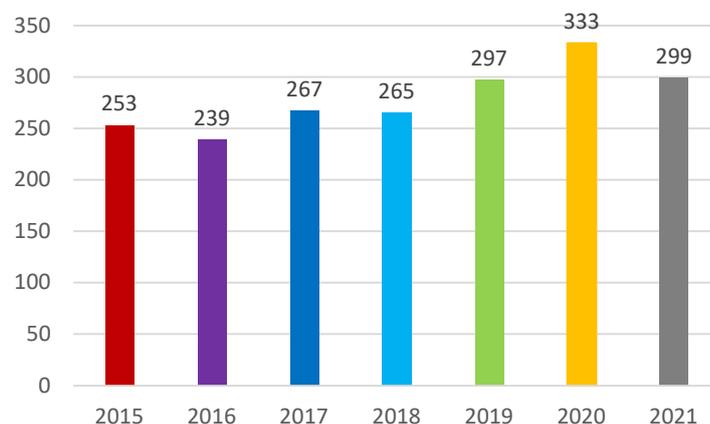
Le nombre de points d'accompagnement a tendance à augmenter sur la période, traduisant un accompagnement de plus en plus global sur différentes thématiques : scolarité, accès aux loisirs, soutien à la fonction parentale, relations aux autres, santé, ...

Certaines thématiques ont tendance à évoluer à la hausse sur la période : relations aux autres, soutien à la fonction parentale

66% des aides versées dans le cadre de l'enveloppe dédiée ont trait à la scolarité, 28% pour l'accès aux loisirs/sport/vacances, 6% pour le transport et les besoins primaires



Nombre d'accompagnements



b- Un pilotage singulier qui fait ses preuves

Le programme est co-piloté au regard des compétences de chaque collectivité sur le territoire :

- Enfance (2-12 ans) : Ville de Guingamp
- Jeunesse (12-17 ans) : Guingamp Communauté puis Guingamp Paimpol Agglomération

Les rôles de chacun :

- Guingamp Paimpol Agglomération :
 - ✓ Animation et coordination du programme,
 - ✓ Pilotage de l'Equipe pluridisciplinaire de Soutien,
 - ✓ Référence de parcours jeunesse
- Ville de Guingamp - CCAS organisme opérateur :
 - ✓ Portage administratif,
 - ✓ Gestion de l'enveloppe dédiée
 - ✓ Référence de parcours enfance

Ces dernières années ont permis de renforcer le partenariat entre la Ville de Guingamp et Guingamp Paimpol Agglomération autour du pilotage du dispositif PRE.

Les rôles de chacun et le fonctionnement des instances ont été clarifiés par le biais de la signature d'une convention de partenariat. Des réunions techniques régulières ont également permis d'améliorer des outils de suivi et d'évaluation et d'entrevoir de nouveaux projets.

Enfin, le Comité de Pilotage réunissant les partenaires et les services de l'Etat se réunit chaque année afin de dresser le bilan et d'envisager les perspectives. La qualité du partenariat et du dialogue noué avec l'Education Nationale est à saluer. Le partenariat avec le Département via la Maison du Département se renforce également, mais aussi plus récemment le Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA).

c- L'éligibilité au dispositif, quelque peu adaptée aux réalités de terrain

Le Programme de Réussite Educative s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans, « *résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville, qui présentent des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement harmonieux.* ».

Les partenaires s'accordent pour définir les habitants du territoire de veille active comme prioritaires (quartiers de Roudourou, La Madeleine et Castel Pic).

Plus largement, les enfants et jeunes de Guingamp-Paimpol Agglomération scolarisés sur Guingamp peuvent également bénéficier du dispositif.

L'EPCI est régulièrement interpellée sur la mise en œuvre d'un dispositif analogue sur d'autres territoires au regard des problématiques également rencontrées.

d- Le PRE, à la croisée d'autres dispositifs

D'année en année, les partenariats se sont renforcés permettant au PRE de s'appuyer sur de nombreux autres dispositifs existant sur le territoire : le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) porté par le Centre social à destination des primaires, les ateliers de soutien éducatifs portés par le service jeunesse de GPA à destination des collégiens, le Point accueil écoute jeunes (formation des bénévoles et orientation des jeunes), DAO ! (dispositif d'accompagnement et orientation) à destination des familles étrangères notamment, les actions du service jeunesse autour des loisirs dans les quartiers, le projet « actions collectives famille » piloté par le centre social, ...

Cette action concertée et croisée permet d'apporter une plus-value dans l'accompagnement global apporté aux enfants et aux familles par l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien.

e- Le PRE, une action indispensable sur le territoire ...

↳ L'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS), la pierre angulaire du dispositif

L'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) :

- Identifie les besoins éducatifs de l'enfant.
- Etablit un diagnostic de la situation
- Propose un parcours individualisé
- Suit l'évolution de la situation et son évaluation.
- Elabore des constats à caractère socio-éducatif

Cette Instance multi-partenariale pertinente prend en compte des situations familiales complexes. Par un dialogue de qualité, l'EPS permet un travail en réseau efficace et une complémentarité d'action, pour aboutir à des parcours coordonnés et des réponses concrètes pour les familles.

L'EPS du PRE de Guingamp se réunit en moyenne 8 à 9 fois par an. Une dizaine de partenaires sont représentés avec une assiduité et un investissement remarquable.

Une organisation rôdée et une animation efficace permettent d'évoquer de nombreuses situations et de proposer une réactivité pour trouver des solutions.

Enfin, tous ces échanges se font dans une confiance mutuelle forte et une confidentialité, encadrée par une Charte.

L'EPS permet, par un partenariat plus large, de rompre l'isolement des professionnels et d'apporter des solutions concertées.

↳ Des parcours individualisés

Si le dispositif n'exclut pas la mise en place d'actions collectives génératrices de lien social ou de dynamiques d'engagement, le travail mené dans le cadre du PRE est avant tout basé sur une individualisation des parcours, comme le stipule la circulaire ministérielle d'octobre 2016 qui rappelle que « *la construction d'un parcours éducatif personnalisé pour l'enfant et sa famille est l'objectif premier du PRE* » avec un objectif de tendre vers un taux d'individualisation s'approchant du 100%.

L'accompagnement proposé par les partenaires et les référentes de parcours se fait en fonction des besoins de l'enfant et la famille, après une évaluation précise de la situation. Il s'agit d'un suivi dans la durée, avec une logique de cheminement et d'évolution. Si la situation le nécessite, les passerelles entre le dispositif 2-12 ans et 12-16 ans vont renforcer cette logique de continuité.

Pour les jeunes participant également à l'Atelier de Soutien Educatif, ce sont les mêmes bénévoles qui vont accompagner l'enfant tout au long de l'année, constituant un repère pour les familles.

↳ Des bénéfices pour l'ensemble de la famille

Le dispositif de Réussite Educative permet à de nombreux enfants du territoire de reprendre confiance et d'améliorer leurs résultats scolaires. Les représentations et les relations avec les institutions, en particulier l'école, sont travaillées en vue de lutter contre les difficultés scolaires, les conflits familiaux autour de cette question, et prévenir le décrochage scolaire.

Au-delà du travail scolaire, les actions collectives (projets, sorties...) concourent au développement d'une citoyenneté, d'une ouverture culturelle, pour une meilleure sociabilisation des enfants.

Le PRE cherche également à soutenir les parents dans leur fonction parentale, en les reconnaissant comme les premiers éducateurs de leurs enfants, en les associant aux réflexions et actions menées en faveur des enfants. Ainsi, l'adhésion de la famille à la démarche du PRE est indispensable, car elle sera la seule décisionnaire de la réalisation du parcours proposé par l'EPS, et de son effectivité.

f- ... qu'il importe de faire perdurer

S'agissant de l'évolution du territoire depuis 2015, les constats recueillis indiquent qu'il reste encore du chemin à parcourir et que les efforts doivent être poursuivis :

- Une anxiété des jeunes croissante, certains élèves en grande souffrance.
Impact de la crise COVID et du confinement : retour à l'école compliqué, confrontation aux autres, repli sur soi ...
- Inquiétude pour l'avenir de certains ados en décrochage scolaire. Dégradations précoces de situations (avant à partir de la 4^{ème}, maintenant parfois dès la 6^{ème})
- Parents de plus en plus démunis par rapport aux difficultés scolaires. D'où l'importance de travailler sur la co-éducation et l'accompagnement à la parentalité.
- Perte du sens de l'école (enfants et parents) avec un discours parfois dévalorisant des parents sur le rôle de l'école
- Une augmentation des violences intrafamiliales (augmentation constante et importante depuis 2017 constaté par les chiffres de la Gendarmerie)
- Un accès de plus en plus compliqué au soin et à la santé : manque de médecins généralistes, temps pour obtenir des rdvs avec certains spécialistes (ex. orthophoniste) ... engendrant parfois un retard dans la mise en place des parcours
- Mobilité et transport : une barrière réelle et psychologique, des inégalités croissantes avec une offre de transport en commun inadaptée
- Les problèmes économiques croissants des familles (taux de pauvreté sur Guingamp de 27% contre 11,7% pour le Département, part de bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF : 18,2% à Guingamp contre 10,2% sur le Département)
- Une part toujours aussi importante de familles monoparentales avec une problématique d'accès aux droits
- Une augmentation des familles étrangères présentes sur le territoire avec les questions d'intégration culturelle, de maîtrise de la langue et d'accès aux droits que cela pose notamment.

LE PRE EN BREF



PRE, un dispositif ouvert sur son environnement
EPS : richesse des regards croisés + investissement important des acteurs
Partenariat fort qui s'est renforcé
Mobilisation systématique du droit commun avec utilisation de l'enveloppe dédiée en dernier recours
Suivi des parcours des fratries

PRE, outil indispensable à conserver au regard de la réalité de territoire
Rôle de la famille à conforter malgré la mobilisation d'actions hors PRE sur le sujet
Faciliter les parcours de santé des familles en mobilisant le secteur santé
Repérage dès la toute petite enfance
Communication auprès des relais potentiels à renforcer

QUELLES PERSPECTIVES APRES 2023 ?

I- Guingamp dans le périmètre de la politique de la ville

Au regard des constats ressortis du bilan, que la Ville de Guingamp reste dans le périmètre de la politique de la Ville fait consensus ; avec une volonté forte de réintégrer la géographie prioritaire. En effet, si les critères définissant les quartiers prioritaires avaient pour objectif de mettre fin au saupoudrage, le critère démographique choisi, totalement adapté au grand ensemble urbain, met de côté les difficultés sociales prégnantes dans les territoires ruraux. Ainsi, la question des micro-quartiers a été totalement mise de côté alors même qu'ils cumulent toujours à l'heure actuelle de fortes difficultés économiques et sociales exacerbées par les crises successives (sanitaires, énergétiques). A titre d'illustration, s'agissant de Guingamp, le nombre d'habitants au sein des micro-quartiers en veille active se situe aujourd'hui au-delà du seuil des 1 000 habitants.

En géographie prioritaire ou en veille active, le contrat de ville sera la traduction d'une ambition politique marquée et une déclinaison opérationnelle d'un projet de territoire partagé et concerté. Pour ce faire, il importera de pouvoir s'appuyer sur les outils « politique de la ville », notamment financier et statistiques. Il sera nécessaire que les territoires de veille active puissent également et dans une certaine mesure disposer de ces outils.

En effet, ce dispositif un peu hybride doit être consolidé pour conserver une attention sur les quartiers en transition et juger de la pertinence à les sortir totalement de la politique de la ville ou, si besoin, à les réintégrer dans la géographie prioritaire. Il apparaît aujourd'hui indispensable qu'il soit doté d'un cadre juridique et financier clair. En outre, il importe également qu'à l'instar des quartiers prioritaires, l'observatoire SIG Ville intègre les quartiers en TVA et ainsi facilite la veille sur ces territoires en transition.

II- Une gouvernance à adapter aux réalités de chaque territoire

En quartier prioritaire, l'attribution des subventions via le système des appels à projets rend nécessaire la tenue régulière d'un comité pilotage dont le rôle pourrait être réduit à celui d'une chambre d'enregistrement en l'absence d'un projet de territoire mobilisateur et de la dynamique qui doit y être associée pour le faire vivre. En territoire de veille active, n'ayant pas d'enveloppe dédiée (hors réussite éducative et conseil citoyen), le pilotage et le suivi de cette politique tient également à la définition d'un projet de territoire suffisamment partagé pour être mobilisateur associé à une gouvernance ancrée. Dans ce contexte, le comité de pilotage se doit d'être l'instance qui managera le projet de territoire préalablement défini. Ainsi au-delà de l'échelle à laquelle le pilotage est assuré, c'est en premier lieu le projet de territoire construit qui doit être partagé et faire sens pour l'ensemble des acteurs locaux afin qu'une mobilisation naturelle se mette en place.

Dans le cadre des différents groupes de travail relatifs à l'évaluation du contrat de ville, il est ainsi ressorti un fort enjeu d'appropriation des objectifs du contrat de ville par les élus, les services et les partenaires afin que les quartiers prioritaires et en veille active soient intégrés de manière systématique dans les politiques, projets et réflexions menés. Les partenaires ont également fait part d'un besoin d'interconnaissance des projets développés par chacun, et également d'objectifs communs pour une mise en cohérence des actions montés sur le territoire.

Pour y parvenir, il importe que le contrat de ville traduise un projet de territoire largement partagé et concerté d'une part, et que ce projet et le contrat afférent soient accompagnés d'une solide animation pour nourrir l'écosystème ainsi créé.

Comme indiqué dans les éléments de contexte du présent rapport, en 2014, la loi Lamy a posé le principe d'un pilotage du contrat de ville à l'échelle intercommunale. Ce choix s'entend au regard du giron de compétences des intercommunalités et de la volonté affichée également par cette loi de mobiliser en 1^{ère} intention les politiques de droit commun. Néanmoins, il pourrait être intéressant d'expérimenter d'autres modes de gouvernance notamment dans le cas où sur l'intercommunalité, seul un territoire est concerné par la politique de la ville. Outre les délégations de compétences, on pourrait également imaginer un co-pilotage ville-EPCI.

III- Des enjeux et axes de travail d'ores-et-déjà identifiés

Plusieurs axes seront à prioriser sur le prochain contrat de ville :

- La santé liée aux dernières crises et particulièrement la santé mentale jeunes et population migrante particulièrement
- Le soutien à la parentalité en prenant en compte un déficit d'offres sur le territoire pour la tranche des 3-11 ans
- L'emploi et ses freins notamment la mobilité, la garde d'enfants
- La proximité des services sur les quartiers et le renforcement de l'aller-vers

Cette priorisation traduit un besoin d'investissement plus marqué dans l'humain, là où la politique de la ville est plutôt connue pour les différentes opérations de rénovation urbaine sur les quartiers et semble ainsi s'être concentré sur le bâti. Comme le préconise le rapport de l'institut Montaigne (L'avenir se joue dans les quartiers pauvres), il serait intéressant qu'à côté de l'ANRU des bâtiments, soit imaginé un ANRU des habitants pour développer une vraie stratégie de promotion sociale et de lutte contre la pauvreté en investissant dans le capital humain des quartiers.